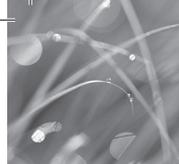




L'Info.com



SOMMAIRE

3 - 17	<i>Communications officielles</i>
18 - 22	<i>Administration</i>
23 - 27	<i>Déchets et Environnement</i>
28	<i>Formation et Ecoles</i>
29 - 30	<i>Petite enfance</i>
31 - 33	<i>Sociétés locales et Paroisses</i>
34	<i>Divers services</i>
35 - 38	<i>Soins médicaux</i>
39 - 42	<i>Aînés</i>
43	<i>Service social</i>
44	<i>Loisirs et Divers</i>
45 - 48	<i>Informations diverses</i>
49	<i>Contacts</i>
50	<i>Horaires utiles</i>
51	<i>Numéros de téléphones utiles</i>
52	<i>Divers</i>



Covid 19 - Fêtes de fin d'année

Après un printemps difficile, un été plus calme, nous voici dans la deuxième vague. Il y a une année, personne n'imaginait vivre une telle situation. A toutes les personnes seules, n'hésitez pas à nous contacter si vous avez besoin d'aide et/ou de soutien.

Nous vous souhaitons à toutes et tous de passer de Belles Fêtes de fin d'année avec nos meilleurs voeux de santé et bonheur pour vous et vos familles pour 2021.

Engagement du 1er apprenti à la Commune Le Mouret

Le 3 août 2020 Monsieur Rémi Henquez âgé de 17 ans domicilié dans la Commune a débuté un apprentissage d'agent d'exploitation pour une période de trois ans auprès du service de l'édition communale sous la responsabilité de M. Laurent Quiot qui a suivi les cours pour la formation des apprentis. Nous souhaitons à Rémi beaucoup de plaisir et de satisfaction et nous remercions M. Laurent Quiot et le service de l'édition pour leur engagement.



Equipe de l'édition

de gauche à droite

Sylvain Gaillard, Rémi Henquez, Pascal Neuhaus
et Laurent Quiot.

Manquent sur la photo :

Jean-Marc Noser et Jean-Marie Vonlanthen.

Elections communales - dimanche 7 mars 2021

Nous voici déjà à la fin de la législature 2016-2021. En effet, le mandat du Conseil Communal actuel, comme vous le savez sûrement, s'achèvera au printemps prochain. Le 7 mars 2021, des élections communales auront lieu pour une nouvelle législature 2021-2026. Nous espérons que ces élections susciteront votre intérêt et vous inciteront fortement à user de votre devoir civique en allant élire, et pourquoi pas, en vous portant candidat au Conseil Communal.

Bulletin d'informations communales «Info.com»

Nous rappelons aux personnes et sociétés locales qui souhaiteraient insérer une annonce dans ce journal de faire parvenir leur texte à l'administration communale.

Notre site internet www.le-mouret.ch est en ligne pour vous permettre d'accéder à bon nombre d'informations. Il donne également la possibilité aux sociétés locales de diffuser leurs événements.

SRM La Berra SA

La station est ouverte tous les jours sous réserve des conditions d'enneigement durant la saison d'hiver. Plus d'informations sur le site <http://www.laberra.ch> ou par téléphone au 026 413 21 52.

Le Messenger

Envie de passer une annonce : Mme Corinne Minguely-Yerly est à votre disposition pour de plus amples renseignements par téléphone au 026 413 06 72 ou par mail à l'adresse suivante : c.minguely@bluewin.ch

ALERTSWISS - www.alertswiss.ch

Savoir ce qu'il faut faire en cas de catastrophe, cela peut sauver des vies. Grâce à l'appli Alertswiss, vous recevez des alarmes, des avertissements et des informations directement sur votre smartphone. En permanence et où que vous soyez.

Téléchargez Alertswiss maintenant et vous saurez comment faire face en cas de catastrophe !



The advertisement features a blue-tinted background of a mountain range with a fire burning at the base. In the center, the Alertswiss logo (a blue circle with a white Wi-Fi symbol) is positioned to the left of the word "ALERTSWISS" in large white letters. Below this, the website "WWW.ALERT.SWISS" is written in white. In the bottom right corner, a smartphone displays the app's interface, showing a map of the region around Wädli with a red alarm icon and the text "Incendie dans une usine chimique" and "Zone touchée Bienne". At the bottom of the phone screen, it says "✓ Alarme lue". Below the phone, there are two buttons: "Download on the App Store" and "ANDROID APP ON Google play".



Des trésors en forêt? Qui cherche trouve!

Avec l'automne revient le temps des récoltes. Oiseaux, écureuils et autres rongeurs amassent noix, graines et provisions. Ils ne sont pas seuls: les humains aussi parcourent cette «malle aux trésors» qu'est la forêt, à la recherche d'ornements pour leur logis. Bien que chaque forêt ait un propriétaire, cette quête est licite si elle reste dans des limites raisonnables.

Il n'y aura bientôt plus rien qu'on ne puisse acheter chez les grands distributeurs. Plus besoin d'aller chercher en forêt des matériaux naturels pour créer des décors d'automne ou de Noël. Mais gare, une grande partie de ces articles viennent de loin, de très loin! Les étoiles en écorce sont acheminées du Grand Nord, les pommes de pins proviennent de Chine ou de Turquie, pour ne citer que ces exemples. Il suffit pourtant de parcourir la forêt à côté de chez soi pour en récolter, et ceci gratuitement et en toute légalité.

En Suisse, la loi garantit en effet un libre accès à la forêt mais elle autorise aussi la cueillette de baies sauvages, de champignons, ou la récolte de cônes pour un usage personnel. Avec des cupules de faînes du hêtre, des glands de chêne, des marrons d'Inde, des cynorhodons, des brindilles couvertes de lichens ramassées au sol, vous pouvez créer vous-même de merveilleux arrangements.

Bien qu'ouvertes à toutes et à tous, toutes les forêts ont un propriétaire. Les visiteurs s'y comportent avec le respect que des invités doivent à leur hôte. Le ramassage se fait avec modération, on ne blesse ni n'endommage les arbres petits et grands, on ne cueille pas de plantes protégées et, pour les champignons, règlements locaux et directives cantonales s'appliquent. La forêt est une boîte à trésors, pas une décharge: reliefs de pique-nique, déchets et autres traces n'y ont pas leur place!

Pour en savoir plus sur la forêt:
www.foretsuisse.ch



Branchages, fruits et champignons, point nous n'amasserons.

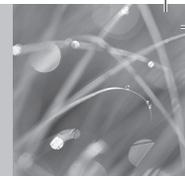
Ce dessin de Max Spring est extrait du *Petit guide du savoir-vivre en forêt de la Communauté de travail por la forêt (AfW-CTF)*.

www.waldknigge.ch

Chantier, attention danger!

Il est également permis de ramasser des branches de sapin pour protéger les plantes du jardin ou confectionner une couronne de l'Avent. Mais on ne peut prendre que des branches au sol, une fois le chantier de coupe terminé. Un chantier de coupe, c'est dangereux, notamment lorsque les arbres fraîchement abattus gisent sur le sol. Observez et respectez les barrages et les signaux d'avertissement, même le soir et le week-end!

Connaissez-vous les prestations proposées par le service forestier de votre commune? Peut-être vend-il des arbres de Noël, des branches de sapin, des bûches suédoises, du bois de chauffage et d'autres produits de la forêt locale. Les bonnes choses viennent souvent de tout près. Informez-vous!



Service hivernal 2020 – 2021 / Restriction de salage

En concertation avec les entreprises du service hivernal de la commune, le Conseil communal a décidé, par souci écologique et économique, de restreindre le salage de certains tronçons de routes communales.

En effet, cette mesure sera appliquée où cela s'avère possible et selon les conditions météorologiques tout en garantissant la sécurité pour les usagers.

D'ores et déjà, nous vous remercions d'adapter votre conduite. Un panneau indicateur « salage restreint » sera posé aux différentes entrées de notre commune.

Nous vous remercions d'avance de compréhension.

Le Conseil communal



Eau des hydrants

Nous vous rappelons qu'il est strictement interdit de prendre de l'eau aux hydrants, que ce soit pour le remplissage des piscines ou pour les agriculteurs en cas de travaux spéciaux.

Un compteur est à disposition auprès de la commune et M. Jean-Marc Noser - fontainier communal - est à votre disposition du lundi au vendredi au 079 / 326 66 34 pour vous fournir le matériel.

Interconnexion entre réseau d'eau public et privé

Selon la Loi sur l'eau potable, les points suivants doivent impérativement être respectés afin de prévenir d'éventuelles pollutions et contaminations :

- le raccordement intérieur au réseau d'eau communale doit être muni d'une vanne et d'un clapet anti-retour
- l'alimentation en eau de source privée ne doit plus être raccordée directement sur la nourrice de distribution
- il est obligatoire d'installer un flexible inox de raccordement qui doit être démontable manuellement et raccordé soit à l'eau de source ou à l'eau du réseau communal selon l'alimentation souhaitée, mais il ne doit en aucun cas être raccordé aux deux réseaux.
- le dispositif clapet anti-retour et flexible de raccordement permet une protection optimale des fluides qui sont et pourraient être en contact avec l'eau potable.

Qualité de l'eau

En application de l'article 275d de l'ordonnance sur les denrées alimentaires, les distributeurs d'eau potable doivent informer les consommateurs de la qualité de l'eau distribuée. Vous trouverez ces informations sur notre site internet à l'adresse suivante : <https://www.le-mouret.ch/environnement-constructions/eau-potable>

Aux agriculteurs et à tous les détenteurs d'animaux

Les exploitants agricoles, ainsi que tous les détenteurs d'animaux de bovins, chevaux, porcs, ovins, caprins, professionnels daims, cerfs rouges, lamas, alpagas, volailles et abeilles sont tenus de mettre à jour leurs données, de même que les pisciculteurs professionnels.

Les animaux à onglons, équidés, abeilles et la volaille détenus à titre de hobby ou en tant qu'animaux de compagnie sont également soumis au recensement.

Pour toutes informations supplémentaires, veuillez vous adresser à :

Monsieur Alain Vonlanthen au 079/509 94 18

FRIAC (FRibourg Autorisation de Construire) - rappel

Le Grand Conseil a donné son aval, le 8 février 2017, aux modifications de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATeC), qui créent les bases légales nécessaires pour l'introduction de la nouvelle application web pour la gestion électronique des demandes préalables ainsi que des procédures simplifiées et ordinaires de permis de construire, FRIAC (FRibourg Autorisation de Construire). La nouvelle application va permettre une informatisation complète, depuis l'élaboration du dossier jusqu'à la délivrance du permis d'occuper et améliorera l'efficacité et l'efficience du traitement des dossiers. Elle s'inscrit dans le développement de la cyberadministration comme outil de prestation de service.

Depuis le 3 juin 2019, tous les dossiers de demande de permis de construire (ordinaire, simplifiée et préalable) doivent être déposés de manière électronique, via l'application FRIAC dans l'ensemble des communes du canton. Pour ce faire, les personnes concernées devront se créer un compte informatique personnel de l'Etat, qui leur permettra de gérer et de déposer leurs dossiers en ligne. <https://friac.fr.ch>

Pour garantir à chacun/e la possibilité d'effectuer une demande de permis de construire, le/la requérant/e pourra demander à la commune, subsidiairement au Service des constructions et de l'aménagement (SeCA), et contre émoluments, la saisie électronique de la demande, des plans et des annexes nécessaires. Dans un premier temps, un nombre déterminé de dossiers papier sera demandé en parallèle au dépôt électronique, en fonction de la procédure.



Notre geste - votre geste pour économiser de l'énergie simplement

SuisseEnergie pour les communes, en partenariat avec le Service de l'énergie du Canton de Fribourg, lance une campagne intitulée « notre geste, votre geste » afin de donner la possibilité aux communes fribourgeoises de présenter leurs projets énergétiques et prodiguer des conseils à leur population pour réduire les frais de chauffage et d'électricité, diminuer les coûts lors de la rénovation des bâtiments (enveloppe du bâtiment et énergies renouvelables) et finalement, pour adapter leur mode de vie dans le respect du développement durable.

Vous trouverez toutes les informations utiles sur le site internet : <http://notregestevotregeste.ch>

En partenariat avec



Notre geste - votre geste pour adapter le mode de vie afin d'éviter le gaspillage inutile

♥ **30%**

Economisez votre consommation d'eau jusqu'à 30% grâce aux nouvelles robinetteries ou en vissant un régulateur ou limiteur de débit à l'extrémité.

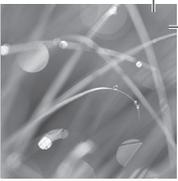
Une fois fermé, tournez le robinet-mitigeur sur « froid », sinon il peut vous faire gaspiller beaucoup d'eau chaude et augmenter vos charges de chauffage inutilement.



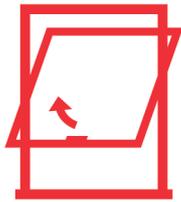
Triez vos déchets et ne mettez que ce qui est autorisé dans les sacs officiels!

Optez pour le moyen de transport le plus adapté et essayez de faire les petits trajets à pied ou à vélo!





Notre geste - votre geste pour économiser le chauffage



5-10'

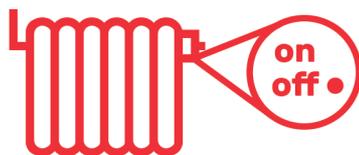
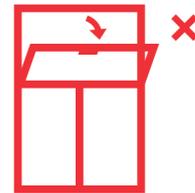
Aérez chaque matin, les fenêtres grandes ouvertes, pendant 5 à 10 minutes.

Tempérez les chambres à coucher à 18°C; le salon et la cuisine à 21°C au maximum.



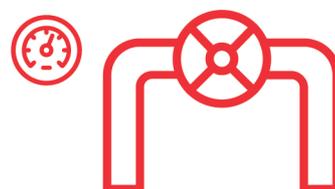
Faites régulièrement un check-énergie pour connaître les dépenses énergétiques de votre chauffage, de votre éclairage et de votre carburant pour la voiture ! Pour plus d'informations consultez le site www.suisse-energie.ch.

N'ouvrez pas les impostes en hiver car cela gaspille l'énergie du chauffage.



Eteignez le chauffage dès que les conditions météorologiques le permettent.

Régalez vos vannes thermostatiques correctement pour économiser jusqu'à 20% de la facture de chauffage.



Notre geste - votre geste pour économiser l'électricité simplement



Utilisez des appareils A+++, ils consomment 50% d'électricité en moins qu'un appareil A+.

Chaque type d'appareil ménager possède une étiquette-énergie, pour plus d'informations consultez le site www.compareco.ch.



Comparez l'utilisation énergétique des appareils avant de les acheter à l'aide du site [compareco www.compareco.ch](http://www.compareco.ch).

Utilisez des ampoules LED, elles consomment 4 à 6x moins qu'une ampoule traditionnelle et durent 6x plus longtemps.



Mettez un couvercle pour cuire de l'eau, c'est 30% d'électricité économisée.



Notre geste - votre geste pour économiser l'électricité simplement



Dégivrez régulièrement votre congélateur, vous éviterez une surconsommation de 60% par centimètre de glace supplémentaire !

Eteignez votre machine à café entre 2 utilisations, celle-ci consommera 3x moins d'électricité que si elle restait allumée.



**30°C
ou 40°C**

Lavez votre linge à 30° ou 40° suffit largement, vous consommerez 3x moins d'électricité.

Chauffez l'eau du thé dans une bouilloire ! C'est 50% d'électricité économisée.



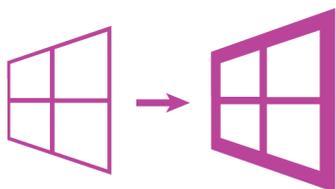
Votre geste lors de la modernisation ou de la rénovation de votre bâtiment



Vous rénovez ? Pensez à améliorer l'isolation des murs ! Le potentiel d'économies d'énergie pour le chauffage, l'eau chaude et l'électricité est d'environ 50%.

Installez des pommeaux de douche et des robinets-mitigeurs économes ! Pour une famille de 4 personnes, cela équivaut à une économie d'environ CHF 340.- par an.

- 340.- /an



Remplacez les fenêtres qui ne sont plus étanches ! Cela éliminera la déperdition de chaleur et vous profiterez d'une meilleure isolation phonique par la même occasion.

Privilégiez l'installation de panneaux thermiques et/ou photovoltaïques ! Vous couvrirez jusqu'à 50% de vos besoins en énergie.

⚡ 50%



Profitez du «Programme Bâtiment» et de ses subventions pour l'amélioration énergétique de votre bâtiment, le remplacement de votre installation de chauffage ou pour une nouvelle construction Minergie_P et CECB A/A.

Service de ramonage

Le ramoneur contrôle et nettoie périodiquement les installations de chauffage et d'évacuation de fumée (cheminées, canaux, tuyaux, récupérateurs de chaleur, chaudières, fours, calorifères à mazout, à charbon, à bois, cheminées de salon, centrales de chauffe). Ainsi, il prévient les incendies, protège l'environnement et favorise les économies d'énergie. Il s'occupe également des problèmes relatifs à la prévention des incendies en signalant à l'autorité responsable les installations défectueuses, en particulier celles présentant des dangers d'incendie ou d'asphyxie

Secteurs de Bonnefontaine,
Zénauva, Oberried, Montévraz

Jean-François Feyer
Chemin de la Colline 4
1700 Fribourg
+41 26 481 34 44
+41 79 214 34 19
feyer.jf@bluewin.ch

Secteur d'Essert et Praroman

Christophe Ferraglia
Chemin du Bois des Rittes 2
1723 Marly
+41 79 730 66 29
c.ferraglia@bluewin.ch

Défibrillateurs

Le Conseil communal de Le Mouret vous informe que la commune est dorénavant munie de trois défibrillateurs installés sur les sites suivants:

Centre sportif



Ecole de Bonnefontaine



Ecole de Praroman
bâtiment place jeux





77 lignes sont actives dans le canton de Fribourg pour l'année 2019-2020

De nouvelles lignes peuvent être créées à tout moment depuis n'importe quel quartier.

Informations :

Coordination Pedibus Fribourg/ATE
076 430 05 58, fribourg@pedibus.ch
Toutes les informations sur notre site :
www.pedibus.ch

Sur le territoire de notre commune, dans le cadre de la campagne cantonale «à pied à l'école», des lignes de pédibus ont été mises en place. Si vous souhaitez agrandir le réseau Pédibus sur notre commune, vous pouvez sans autre pendre contact avec Mme Lyane Wieland Gerber, lyanegerber50@hotmail.com.

Un grand merci aux parents qui se mobilisent pour la continuité de ces lignes de Pédibus.

Et si on allait à l'école à Pedibus ?

Se rendre à l'école à pied est **une habitude saine**, économique, conviviale et pratique lorsqu'elle peut se partager entre habitants d'un même quartier.

Le Pedibus contribue à assurer **une meilleure sécurité** des plus jeunes enfants sur le chemin de l'école et à renforcer leur autonomie. Il peut prendre en charge tous ou une partie des trajets hebdomadaires de et vers l'école ou l'arrêt du bus scolaire.

Entre voisins, les parents s'organisent et définissent l'itinéraire et les horaires en fonction des besoins. Ils accompagnent les enfants à tour de rôle selon leurs disponibilités ; des grands-parents ou aînés du quartier peuvent aussi prendre le relais.

Le Pedibus contribue également à créer des liens dans les quartiers et favorise ainsi l'entraide.

Intéressé-e-s à rejoindre une ligne existante ou à créer une ligne dans votre quartier ?

La Coordination Pedibus Fribourg/ATE, en collaboration avec le Conseil des parents, vous informe et vous soutient.

Si vous vous organisez déjà avec vos voisins, annoncez-vous ! Vous pourrez profiter gratuitement d'une assurance et de matériel de sécurité. Vous contribuerez ainsi également à la sensibilisation pour les déplacements à pied à l'école et la mobilité douce !

SUBSIDES A L'ASSURANCE MALADIE

rappel



La date butoir pour le dépôt des demandes est fixée au 31 août de l'année en cours!

Le droit à la réduction naît au plus tôt le premier jour du mois au cours duquel la demande est déposée auprès de la Caisse cantonale de compensation du canton de Fribourg.

Contrôle des habitants

Nous rappelons que la personne qui s'établit dans notre commune a l'obligation de s'annoncer dans les 14 jours qui suivent son arrivée. Cette annonce se fait à l'administration communale.

Les personnes qui s'établissent dans la commune doivent y déposer leur acte d'origine, pour les résidents suisses, ou une copie du permis de séjour, pour les résidents étrangers. Nous demandons également de joindre le numéro AVS et une copie du certificat d'assurance-maladie.

VOTE PAR CORRESPONDANCE

Comment procéder pour le vote anticipé ?

Le certificat de capacité civique (feuille blanche) doit être signé et placé dans l'enveloppe-réponse pour votation.

Attention : merci de tourner votre certificat de façon à ce que la signature ainsi que le code-barre soient visibles dans la fenêtre de l'enveloppe de retour.

Vous avez la possibilité d'envoyer le certificat soit par la poste, les frais de port étant à la charge de l'électeur, soit le déposer dans la boîte aux lettres de l'administration communale au plus tard jusqu'au dimanche du scrutin, une heure avant l'ouverture du local de vote, soit 10h00.

Chômage

Inscription au chômage

La loi sur l'emploi et le marché du travail (LEMT) est entrée en vigueur le 1er janvier 2011. Aux termes de l'art. 32 al. 1 let. a de cette loi, ce sont les offices régionaux de placement (ORP) qui sont compétents pour inscrire et désinscrire les demandeurs et demandeuses d'emploi à l'assurance-chômage.

Les personnes concernées doivent se rendre auprès de l'ORP Centre, District de la Sarine, dont les coordonnées sont les suivantes :

Adresse	Route des Arsenaux 15, 1700 Fribourg
Téléphone	026 / 305.96.06
Fax	026 / 305.95.89
E-mail	orf@fr.ch

Extrait du registre des poursuites

Il est désormais possible de commander et payer un extrait du registre des poursuites via internet, sur le site www.fr.ch/commander

Scrutatrices / Scrutateurs

Les personnes souhaitant participer aux votations en qualité de scrutatrices ou scrutateurs sont priées de s'annoncer par écrit à l'administration communale.



Documents d'identité

Carte d'identité :

Les demandes de carte d'identité peuvent être déposées auprès de la commune de domicile, ou également auprès du secteur des passeports suisses - centre de biométrie à Granges-Paccot, route d'Englisberg 11.
(Téléphone : 026 305 15 26)

Lors d'une commande simultanée d'un passeport et d'une carte d'identité, la commande ne peut pas s'effectuer auprès de la commune de domicile mais uniquement auprès du secteur des passeports suisses - centre de biométrie à Granges-Paccot.

Prix et durée de validité

Passeports 2010

Adultes (dès 18 ans) : 145 francs*, validité : 10 ans Enfants (0 - 18 ans) : 65 francs*, validité : 5 ans

Cartes d'identité

Adultes (dès 18 ans) : 70 francs*, validité : 10 ans Enfants (0 - 18 ans) : 35 francs*, validité : 5 ans

Commande combi (passeport et carte d'identité)

Adultes (dès 18 ans) : 158 francs*, validité : 10 ans Enfants (0 - 18 ans) : 78 francs*, validité : 5 ans

*Frais de ports inclus et diverses informations sur le site www.passeportsuisse.ch

Passeports :

Veillez vous présenter personnellement dans un centre de saisie. Pour le canton de Fribourg, c'est auprès du secteur des passeports suisses - centre de biométrie à Granges-Paccot. Les photos sont exécutées par le personnel du centre de biométrie.

Vous pouvez facilement envoyer votre demande par internet, (www.passeportsuisse.ch). Il suffit de quelques minutes pour saisir toutes les données nécessaires et prendre rendez-vous pour vous présenter au centre de saisie du canton de Fribourg. Vous pouvez également transmettre votre demande par téléphone.

Lorsque vous vous présentez au centre de saisie, le personnel vérifie votre identité et saisit les données biométriques nécessaires à l'établissement du nouveau passeport. Vous devrez payer directement votre passeport sur place.

COTISATIONS A L'AVS

VOUS ETES ETUDIANT (E) ? CES INFORMATIONS VOUS CONCERNENT !

Depuis quel âge dois-je cotiser ?

Toute personne doit cotiser depuis le 1er janvier qui suit son vingtième anniversaire (exception : personne mariée, sans activité lucrative dont le conjoint n'a pas encore atteint l'âge ordinaire de la retraite et qui exerce une activité lucrative au sens de l'AVS et paie au moins le double de la cotisation minimale, soit Fr. 960.- par année (valable dès le 1er janvier 2011)). Pour les personnes qui ont une activité rémunérée, l'obligation commence le 1er janvier qui suit le 17ème anniversaire.

Je pars voyager quelques années. Qu'en est-il de mes cotisations ?

Un assuré qui part à l'étranger sans s'établir dans un lieu précis et sans exercer d'activité lucrative peut continuer à cotiser à l'AVS suisse en s'annonçant avant son départ auprès de la caisse de compensation de son lieu de domicile. Jusqu'à son retour, il sera affilié comme personne sans activité lucrative.

J'ai 22 ans et je n'ai pas de revenu. Dois-je payer des cotisations ?

Toute personne doit cotiser depuis le 1er janvier qui suit son vingtième anniversaire. Donc, si vous êtes sans revenu, vous devez payer des cotisations en tant que personne sans activité lucrative, d'un montant variant de Fr. 496.- à Fr. 24'800.- selon la fortune imposable et le revenu acquis sous forme de rente. Cela est indispensable, faute de quoi, les futures prestations de l'AVS et/ou de l'AI pourront être diminuées.

J'ai 21 ans, j'habite le canton de Fribourg et j'étudie à Lausanne. C'est donc bien à la caisse de compensation du canton de Fribourg que je dois continuer à cotiser ?

Les étudiants doivent verser des cotisations à la caisse de compensation du canton où se trouve leur école. Le secrétariat de leur école envoie la liste de tous les étudiants soumis à la caisse laquelle se charge de l'encaissement de la cotisation minimale.

Je suis étudiant et vous me demandez une cotisation de Fr. 496.- par année. Or j'ai travaillé pendant les vacances. Pouvez-vous en tenir compte ?

La cotisation minimale de Fr. 496.- est facturée à tout étudiant âgé de 21 ans et plus. En présentant un certificat de salaires à la caisse de compensation qui lui réclame ce montant, il peut obtenir une diminution voire une annulation complète du montant à payer. A partir d'un salaire brut (soumis à cotisations) annuel de Fr. 4'667.-, la facture sera complètement annulée.



Association pour le service officiel des curatelles de la Haute-Sarine

Entretien sur rendez-vous

Route du Pafuet 42 Tél. 026/413.95.15
 Case Postale 44 Fax 026/413.95.19
 1724 Le Mouret

Curateur officiel	M. Jean-Louis Sciboz	tél. 026/413.95.15
Curatrices	Mme Loraine Horner	tél. 026/413.95.16
	Mme Thérèse Collomb	tél. 026/413.95.17
	Mme Robert Séverine	tél. 026/413.95.18
	Mme Stéphanie Graf	tél. 026/413.95.17
	Mme Andrea Pinho Ruivo	tél. 026/413.95.15

Secrétaires	Mme Corinne Chavallaz
	Mme Daniella Rossier
	Mme Eliane Wicht
	Mme Christel Dupasquier
	Mme Jessica Pereira

Justice de Paix

du cercle de la Sarine Tél. 026/305 86 00
 Rue des Chanoines 1 Fax 026/305 86 01
 1700 Fribourg courriel : JPSarine@fr.ch

La justice de paix est en premier lieu l'autorité de protection de l'enfant et de l'adulte. Le juge de paix en est le président. L'autorité de protection de l'adulte ordonne une mesure lorsque l'appui fourni à la personne ayant un besoin d'aide par les membres de sa famille, par d'autres proches ou par des services privés ou publics ne suffit pas ou semble a priori insuffisant et que le besoin d'assistance et de protection de la personne incapable de discernement n'est pas ou pas suffisamment garanti par une mesure personnelle anticipée (mandat pour cause d'inaptitude et directives anticipées) ou par une mesure appliquée de plein droit (représentation par le conjoint/partenaire enregistré, représentation dans le domaine médical, protection de la personne résidant dans un établissement médico-social ou un home). L'autorité de protection de l'adulte peut soit instituer une curatelle, soit ordonner le placement de la personne à des fins d'assistance. Il existe quatre types de curatelle : la curatelle d'accompagnement, la curatelle de représentation, la curatelle de coopération et la curatelle de portée générale.

Service de l'état civil

Où demander un acte d'origine, acte de naissance, acte de mariage, certificat de famille, certificat individuel d'état civil ?

Un acte d'origine, un certificat de famille ou un certificat individuel d'état civil est à demander à l'office de l'état civil de son canton d'origine. Pour le Canton de Fribourg, l'adresse est mentionnée ci-dessous.

Un acte de naissance, de reconnaissance en paternité, de mariage, de partenariat ou de décès se commande auprès de l'état civil du lieu de l'événement.

Si vous êtes originaire du canton de Fribourg ou que l'événement (naissance, mariage, partenariat, décès) a eu lieu dans le canton de Fribourg, vous pouvez commander l'acte civil au moyen du formulaire en ligne auprès de l'adresse suivante :

Service des affaires institutionnelles, des naturalisations et de l'état civil SAINEC

(site internet : www.fr.ch/sainec)

Rue de l'Abbé-Bovet 14 T +41 26 305 14 17

Case postale 215

1701 Fribourg

Heures d'ouverture :

Lundi, mercredi, jeudi de 08h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h30

Mardi et vendredi de 08h00 à 11h30 et (après-midi sur rendez-vous)

Pour une demande de naturalisation

veuillez vous adresser au :

Service des affaires institutionnelles, des naturalisations et de l'état civil SAINEC

(site internet : www.fr.ch/sainec)

Route des Arsenaux 41 T +41 26 305 14 17

Case postale 214

1701 Fribourg

Heures d'ouverture :

Lundi, mardi et jeudi : de 08h00 à 11h30 et de 14h00 à 17h00

Vendredi : de 08h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h30

Mercredi : fermé



Elimination des déchets

Déchetterie du Serté

Peuvent y être déposés, après tri :

- papier - carton - fer
- aluminium - huile - bois
- pet - piles

- **déchets encombrants** : tout matériel d'un volume supérieur à 35 litres tel que mobilier usagé, armoires, tables, chaises, matelas, tapis, matériaux en plastique, skis, sagex, films à bulles d'air... peut être déposé dans les bennes prévues à cet effet en suivant les directives du surveillant. **Les grands objets sont à démonter avant de se rendre à la déchetterie.**

Les meubles usagés en bon état sont récupérés gratuitement chez vous par :

Coup d'Pouce : tél. 026 484 82 40 ou

Emmaüs : tél. 026 424 55 67

- matériaux inertes sauf gravats travaux
- uniquement les capsules à café Nespresso
- verre trié par couleur
- plastique mou (tous les films et feuilles d'emballage, cabas, etc.)
- plastique dur : dans les sacs prévus à cet effet vendus à l'administration communale par rouleau de 10 sacs pour le prix de Fr. 20.00 à déposer à la déchetterie ou dans votre sac poubelles pour la benne compacteuse (déchets en plastique dur et creux, gobelets, bouteilles non PET, flacons de shampoing et de nettoyage, berlingos, barquettes d'aliments propres)

En cas de doute, renseignez-vous auprès du personnel de la déchetterie !

Appareils électriques - électroniques (SENS-SWICO)

L'entreprise Andrey est habilitée, conformément à l'OREA (ordonnance sur la remise, la reprise et l'élimination des appareils électriques et électroniques), à collecter un tel matériel en vue de son recyclage, de manière gratuite.

Cependant, afin de ne pas surcharger notre déchetterie, nous vous recommandons dans la mesure du possible de remettre ce type d'appareil à un commerçant, fabricant ou un centre d'achat.

Déchets spéciaux

Les déchets toxiques d'origine ménagère, tels que : pesticides, détartrants, petites quantités de fonds de bidons de peinture sont à déposer à la station d'épuration de Marly, le mercredi de 07h30 à 11h30 et de 13h00 à 17h00 ou sur rendez-vous en appelant le 026 436 33 77.

Pneus, batteries

Ces matériaux sont à retourner dans les entreprises spécialisées.

Déchets de travaux de rénovations, de constructions ou de transformations

Tout objet provenant d'une activité agricole, artisanale ou industrielle doit être amené dans un centre de tri des déchets à vos frais, par exemple :

1. Andrey SA - route du Pafuet 131 - Bonnefontaine
Tél. 026 413 92 00

du lundi au vendredi 07h30 à 11h45 et 13h00 à 16h45
et le samedi 8h00 à 11h30

2. Châtillon : SFR - Sté Fribourgeoise de recyclage SA
route de la Combe 50 -1725 Posieux

Tél. 026 401 25 15

du lundi au vendredi de 7h à 11h30 et 13h15 à 16h30

Recommandations aux utilisateurs de la déchetterie

Le Conseil communal met à votre disposition une déchetterie et vous prie d'éliminer vos déchets de manière sélective afin que ceux-ci puissent être, dans la mesure du possible, recyclés ou valorisés. En appliquant les présentes consignes, vous contribuerez à réduire les frais d'élimination des déchets et ainsi maîtriser une charge financière supportable pour chacun.

Transport avec des remorques :

Nous avons remarqué qu'une certaine quantité de déchets légers se retrouvent sur les abords des routes menant à la déchetterie, lors des jours d'ouverture. Nous demandons donc aux citoyens qui transportent leurs déchets dans des remorques de bien veiller à ce que rien ne s'envole durant le trajet (en couvrant la remorque par exemple). Ceci par respect pour les agriculteurs qui travaillent ces surfaces et pour la nature.

Afin de faciliter le travail des gardiens de la déchetterie, nous vous prions de bien vouloir respecter les consignes suivantes :

- Les cartons doivent être pliés et ficelés*
- Le papier ficelé peut être mis dans des sacs en papier et non en plastique*
- Les rivets et le plastique des cartons de lessive doivent être enlevés*
- Le bois doit être démonté et le fer séparé*

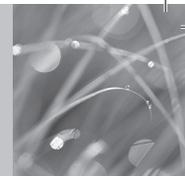
*Nous vous rappelons que vous devez procéder à ces travaux avant d'arriver à la déchetterie, ceci pour ne pas encombrer inutilement les places de parc.

Horaire de la déchetterie

Les heures d'ouverture de la déchetterie sont les suivantes :

Lundi	16h45 - 18h45
Mercredi	16h45 - 18h45
Samedi	08h30 - 11h30 et 13h00 - 16h00

Nous vous prions de vous rendre à la déchetterie 10 mn avant la fermeture, afin de pouvoir fermer les portes à l'heure prévue. Nous vous remercions par avance pour votre compréhension. En venant régulièrement, vous contribuez à une gestion régulière de l'enlèvement des déchets. Si occasionnellement, vous en avez une grande quantité, veuillez avertir M. Patrick Cotting (079 462 80 39) afin qu'il puisse gérer au mieux les stocks et, le cas échéant, il vous demandera de vous rendre directement sur le site de l'entreprise Andrey muni d'un bon de dépôt.



INFORMATIONS DECHETS

BRANCHES

Les branches sont à déposer uniquement et directement auprès de l'Entreprise Andrey SA à Bonnefontaine - route du Pafuet

les jours ouvrables entre 13h30 et 16h30 et le samedi entre 07h30 et 11h30.

En arrivant sur place, merci de vous annoncer à la station de pesage.

Tout dépôt sur le site de l'entreprise Andrey SA est formellement interdit le dimanche.

GAZON

Le gazon propre (fraîchement coupé, sans feuille, sans branche) est à déposer directement auprès de l'usine AgroGaz Haute-Saraine SA à Ferpicloz, du lundi au samedi.

Mettez une sourdine à vos tondeuses à gazon !

Veillez respecter la tranquillité des heures de midi et du soir, des dimanches et jours fériés. Votre effort sera grandement apprécié de tous. Nous comptons sur votre bonne volonté et votre collaboration et vous remercions de votre compréhension.

DECHETS COMPOSTABLES

Benne site Agrogaz à Ferpicloz + Benne entreprise Andrey SA route du Pafuet - Bonnefontaine (place du parking à gauche des bâtiments Andrey SA)

Vous pouvez déposer dans la benne vos déchets verts compostables du lundi au samedi.

Déchets admis : déchets végétaux, déchets de jardins, mauvaises herbes, épiluchures de fruits et légumes, feuilles mortes, coquilles d'œufs, fleurs coupées, plantes vertes

Sont exclus : tout déchet non végétal, tout plastique, restes de tables (déchets de nourriture cuite), gazon, bois et branches de toutes tailles

Aucun déchet ne doit être déposé à côté de la benne. Tout contrevenant sera passible d'une amende conformément au règlement communal en vigueur.

INFORMATIONS DECHETS (suite)

Déchets urbains – bennes compacteuses

4 bennes sont à votre disposition à Arconciel en dessous du terrain de foot, Ependes sur la place de parc centre village, Ferpicloz à l'arrière du bâtiment de l'ancienne Tuilerie et Le Mouret à la déchetterie du Serté.

Horaire des bennes à votre disposition :

Arconciel	tous les jours	24h./24
Ependes	du lundi au samedi	07h00 à 20h45 sauf jours fériés, selon liste affichée sur la benne, sous peine d'amende de Fr. 20.00
Ferpicloz	du lundi au samedi	24h/24 sauf jours fériés, selon liste affichée sur la benne, sous peine d'amende de Fr. 20.00
Le Mouret	du lundi au samedi	24h./24 sauf jours fériés, selon liste affichée sur la benne, sous peine d'amende de Fr. 20.00

- Ne pas surcharger le tambour : maximum 3 sacs de 35lt ou 2 sacs de 60lt ou 1 sac de 110 lt;
- tout objet déposé dans le tambour doit être contenu dans un sac à poubelle;
- ne pas y mettre du carton ou du sagex !

Que se passe-t-il si je perds ma carte, si elle ne fonctionne plus ou si elle est cassée ?

Il faut l'annoncer tout de suite au bureau communal de votre commune qui s'occupe de la gestion administrative des cartes.

- Si la carte est perdue, votre compte sera bloqué afin d'éviter que quelqu'un d'autre ne s'en serve. Une nouvelle carte vous sera délivrée contre paiement de Fr. 40.00.

- Si la carte est cassée, une nouvelle carte vous sera délivrée contre paiement de Fr. 40.00.

- Si la carte ne fonctionne plus et qu'elle est en bon état, il faut la rapporter. Une nouvelle carte vous sera remise contre paiement de Fr. 10.00 (prix coûtant de la carte).

Que faire en cas de panne des bennes compacteuses ?

1) Reprendre vos sacs à poubelles et les éliminer dans une autre benne à votre disposition.

2) Veuillez annoncer la panne auprès de l'administration communale, 026 / 413 95 00, ou au numéro de téléphone affiché sur les bennes, qui correspond à la personne chargée du dépannage de cette benne.

Nous vous rappelons qu'il est interdit de mettre du sagex ou du carton, matériaux qui perturbent le bon fonctionnement des bennes compacteuses.



Avis aux propriétaires de chiens

Selon le règlement communal en vigueur :

1. Tenir son chien en laisse (articles 7 et 8)
2. Ramasser les crottes (article 9) au moyen des sachets mis à disposition et les déposer dans les poubelles à crottes (poubelles vertes prévues à cet effet).

Les déjections canines provoquent des maladies chez le bétail bovin. Cette maladie est actuellement présente sur le territoire de notre commune. Il est impératif de ramasser toutes les crottes de votre animal, aussi dans les prés (pâturages ou champs). La Commune a posé de nombreuses installations pour la distribution et la réception de sacs et ceci sur la plupart des itinéraires fréquentés par les propriétaires de chiens. Afin de rendre les promenades les plus agréables possibles à l'ensemble des utilisateurs de nos chemins ou trottoirs, nous prions les détenteurs de chiens de se conformer aux quelques indications suivantes. Nous remercions la grande majorité des propriétaires de chiens pour l'effort qu'ils consentent dans la sauvegarde d'un environnement remarquable.

Tout contrevenant est passible d'une amende.

Avis aux cavaliers - crottins de chevaux

Rappel de la loi sur les routes du 16 décembre 1967

Le Conseil communal a enregistré plusieurs dénonciations pour des crottins de chevaux sur les routes communales. Il est bon de rappeler la teneur de l'article 91 de la loi sur les routes qui traite de l'utilisation abusive de la route, à savoir :

1. Il est interdit d'encombrer, de salir ou d'endommager les routes.
2. Celui qui souille ou encombre une route est tenu de la remettre en état sans délai. A ce défaut, la remise en état est effectuée par les services publics au frais de la personne responsable.
3. Les frais de réparation de la route endommagée sont à la charge de l'auteur des dommages.
4. Les sanctions pénales prévues par la présente loi sont réservées.

Par analogie, cette disposition est également applicable à l'ensemble du réseau routier communal, à savoir les trottoirs, les places de stationnement, les places d'évitement et d'arrêt, les accotements, les chemins piétonniers, etc... Nous invitons les détenteurs de chevaux, ainsi que tous ceux qui seraient amenés à salir notre réseau routier, à respecter cette base légale.

Fédération suisse des sports équestres

Code de bonne conduite pour cavaliers et meneurs en extérieur et dans la circulation routière :

point 8 « ramasser les crottins est une affaire d'honneur pour cavaliers/meneurs. »

Dans les zones d'habitation, lors d'une promenade ou d'une halte, les crottins doivent être ramassés.

Calendrier scolaire 2020 – 2021 (école primaire et CO)

Vacances 2021

Carnaval : du 15 février 2021 au 19 février 2021
Pâques : du 2 avril 2021 au 16 avril 2021

Clôture de l'année scolaire : vendredi 9 juillet 2021

Jours de congé du cercle scolaire 2020/2021

Ascension : jeudi 13 mai et vendredi 14 mai 2021
Pentecôte : lundi 24 mai 2021
Fête-Dieu : jeudi 3 juin 2021

Reprise de l'année scolaire 2021-2022 : jeudi 26 août 2021

Ecole maternelle - Association Les Petits Robinsons

Pour enfants de 3 ans révolus à 6 ans, une ou deux fois par semaine.

Renseignements : Mme Laurence Rossier, Présidente, tél. 079/745.03.28

Cycle d'orientation

Etudes pré-gymnasiales, générales et exigences de base

Secrétariat : rte des Ecoles 28, Marly Grand-Pré, tél. 026/439 91 20

Cantine à midi

Services auxiliaires

Logopédie, psychologie, psychomotricité

Flos Carmeli, Rte St-Barthélémy 18, 1700 Fribourg, tél. 026/484 87 87



Accueil extrascolaire à l'école de Praroman

Souhaitant permettre aux familles résidant dans notre commune de mieux concilier vie de famille et vie professionnelle et désireuse de faire bénéficier les enfants d'un encadrement adéquat, la commune de Le Mouret a mis en place une structure d'accueil extrascolaire. Ce service est destiné aux enfants des classes enfantines et primaires du cercle scolaire de la commune de Le Mouret. L'accueil se fait à l'école de Praroman. Ce lieu correspond pleinement aux directives sur les structures d'accueil extrascolaire fixées par le Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ). Le service est limité aux jours de classe. Il comprend l'accueil de midi avec repas, ainsi que l'accueil postscolaire de la fin des classes jusqu'à 18 heures, avec goûter et possibilité de faire les devoirs (non surveillés). L'ouverture d'un module peut se faire dès l'inscription de 5 enfants.

Horaires

		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	07h00-08h00	ouvert	ouvert	ouvert	fermé	ouvert
Matinée	08h00-11h30	fermé	ouvert	fermé	ouvert	fermé
Midi + repas	11h30-13h30	ouvert	ouvert	ouvert	ouvert	ouvert
Après-midi	13h30-15h30	ouvert	ouvert	ouvert	ouvert	ouvert
Soir	15h30-18h00	ouvert	ouvert	ouvert	ouvert	ouvert

L'accueil reste fermé durant les vacances scolaires.

Le total annuel de tous les revenus bruts des parents ou du représentant(e) légal(e) (concubins y compris) est pris en compte pour déterminer le revenu.

En cas d'intérêt, il vous suffit de prendre contact auprès de
 L'administration communale de Le Mouret
 Rte du Pafuet 42
 1724 Le Mouret
 026 413.95.00

Les documents ci-dessous sont téléchargeables sur notre site internet

- Formulaire d'inscription
- Tablette des tarifs en vigueur
- Règlement communal, et règlement d'application
- Questionnaire pour la détermination du tarif
- Règles de vie de l'accueil

Structures de garde pour la petite enfance

Association de la Crèche Capucine



L'association de la crèche *Capucine* accueille

du lundi au vendredi

les enfants de 2 mois à 6 ans

Dès 6h30 le matin et jusqu'à 18h15 le soir

Inscription au minimum 1 jour par semaine.

Tarif : selon le revenu

Entente intercommunale comprenant les communes

d'Arconciel, Ependes, Ferpicloz, Le Mouret,

Senèdes, Treyvaux et Villarsel-sur-Marly

Route de la Voos 4

1724 Le Mouret

Tél. 026 413 09 19

www.crechecapucine.ch

info@rechecapucine.ch

Du personnel qualifié encadre vos enfants durant

la journée, accompagné de stagiaires et

d'auxiliaires.

Si vous êtes intéressés, renseignez-vous auprès

du numéro ci-contre.

L'Association d'accueil familial de jour de la Sarine s'appelle désormais famiya !



Trouver une place de garde pour votre enfant
ou
devenir accueillante

N'hésitez plus, contactez-nous !

Horaire de permanence

lundi et jeudi : 13.00 h à 16.00 h

mardi et mercredi : 08.30 h à 11.30 h

Contact

Tél : 026 322 69 26

site internet : www.famiya.ch

adresse mail : info@famiya.ch



Sociétés culturelles

Société	Président / responsable	téléphone
SODEMO (Société de développement)	de Martignac Marie	078 605 93 81 www.sodemo.ch
Choeur mixte de Bonnefontaine	Clerc Michaël	079 820 82 40
Choeur mixte de Praroman	Charrière Monique	026 413 18 53
Choeur d'enfants du Mouret «Les Smartiz»	Richard Annick	079 726 82 17
Société de Musique L'Avenir	Richard Laurence	079 667 12 68
Guggen-Music «Les Gouilles Agasses»	Wicht Maryline	www.lesgouillesagasses.com
Société de Jeunesse de Praroman et environs	Marthe David	079 348 96 06
Samaritains (section du Plateau du Mouret) http://www.sama1secours.ch/	Cotting Chantal	026 413 17 88

Sociétés sportives

Société	Président / responsable	téléphone –site internet
Auto-Moto-Club Le Mouret	Bürgisser José	079 247 74 45 www.amclemouret.ch
Club NSU Le Mouret	Muller Fredy	079 230 68 27
Club Sportif Le Mouret	Eggertswyler Laurent	079 173 62 61 www.cslm.ch
Club des Lutteurs de la Haute-Sarine	Monney Marc	079 643 69 48 www.luttehtsarine.ch
Haute-Sarine FC	Tercier Laurent Rapin David	076 342 26 82 079 459 78 44 www.hsfc.ch
Ski-Club Bonnefontaine	Sciboz Jérémy	079 514 69 23
Hockey-Club Le Mouret	Bongard Loïc	079 420 36 13 www.hclemouret.com
Société de Tir Le Mouret	Stritt Samuel	026 413 26 21 www.tirlemouret.ch
Floorball Le Mouret	Gasser Maxime	079 624 45 17

Unité pastorale Sainte-Claire

Paroisses d'Arconciel - Bonnefontaine - Ependes - Marly - Praroman - Treyvaux / Essert

Curé modérateur de l'Unité pastorale Sainte-Claire :

Abbé Dariusz Kapinski, rte de la Voos 4

1724 Le Mouret

026 413 12 64 / 026 413 08 75

Praroman

Présidente de paroisse

Lydia Von Büren
079 678 49 15
l.vonbueren@bluewin.ch

Répondant

Abbé Dariusz Kapinski
Cure de Praroman
026 413 08 75
darkapi@bluewin.ch

Conseil de communauté

Praroman et Bonnefontaine
Marie-France Kilchoer
026 413 50 15
mariefrance.kilchoer@gmail.com

Secrétariat pastoral de Marly

Pères du St-Sacrement
Rte de Fribourg 18, CP 114
1723 Marly
026 436 27 00 / fax 026 436 32 36
Secretariat.marly@paroisse.ch

Lundi à vendredi 08h30 – 11h30
13h30 – 17h30

Bonnefontaine

Présidente de paroisse

Corinne Jungo
079 751 36 29
jungo.family@bluewin.ch

Répondant

Abbé Robert Niêm Nguyễn
Ch. du Bugnon 2, Ependes
026 413 03 34
niemrobert@bluewin.ch

Prêtre auxiliaire pour l'UP

Abbé Jean-Jacques Martin
Rue des Chanoines 13
1700 Fribourg
079 509 86 81
jean-jacques.martin@bluewin.ch

Heures d'ouverture

Site paroisse : www.paroisse.ch

Treyvaux / Essert

Présidente de paroisse

Murielle Sturny
026 413 11 54
murielle-sturny@bluewin.ch

Répondant

Abbé Robert Niêm Nguyễn
Ch. du Bugnon 2, Ependes
026 413 03 34
niemrobert@bluewin.ch

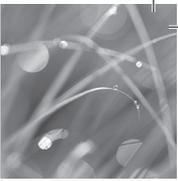
Conseil de communauté

Isabelle Quartenoud
026 413 36 88
i.quartenoud@bluewin.ch

Secrétariat pastoral du Haut

Centre paroissial
Rte de la Voos 4
1724 Le Mouret
Tél. et Fax 026 413 12 64
Secretariat.praroman@paroisse.ch

Lundi, jeudi et vendredi
08h30 – 11h30



PAROISSES : vie en Eglise

Baptême

Pour préparer le baptême de votre enfant, prenez contact avec l'Abbé Dariusz Kapinski 026 413 08 75 ou l'Abbé Robert Niêm 026 413 03 34. Des dépliants avec les dates de préparation au Sacrement du baptême sont disponibles au fond de chaque église de notre unité. Le secrétariat de Praroman vous renseigne volontiers au 026 413 12 64 (le matin sauf mardi) Pour le baptême des enfants en âge de scolarité : Eliane Quartenoud 026 436 27 00 ou 079 625 59 17

Eveil à la foi

Les parents sont invités avec leurs enfants de 3 à 6 ans aux rencontres qui ont lieu 4 fois par année. Myriam Mivelaz Canzali, 026 413 37 93

Catéchèse

- cet enseignement est assuré dans le cadre scolaire par des catéchistes
- la Première Communion a lieu en 3ème primaire. Françoise Marty, 026 413 37 78

Servant de messe

Dès la 3ème année primaire, les enfants sont invités au service de la liturgie.

Praroman et Bonnefontaine :
Abbé Dariusz Kapinski 026 413 08 75

Treyvaux :
Monique Spicher 026 413 38 76

Mouvement d'Apostolat des Enfants et Pré-adolescents (MADEP)

Les enfants de 6 à 12 ans et les pré-adolescents de 12 à 15 ans se réunissent avec des accompagnateurs formés par le mouvement pour parler de ce qu'ils vivent, comprendre ce qu'il se passe en eux et chercher des solutions afin de prendre leur place dans leur vie. Personnes de contact : Marie-France Kilchoer, 026 413 50 15

Confirmation

Toute personne baptisée sans distinction d'âge, peut demander à se préparer à la confirmation. Eliane Quartenoud 026 436 27 00 ou 079 625 59 17

Mariage

Pour préparer votre mariage religieux, contactez l'Abbé Dariusz Kapinski, 026 413 08 75 ou l'Abbé Robert Niêm 026 413 03 34

Visites aux malades et communion à domicile

Vous souhaitez une visite ou la communion à domicile? Vous avez la possibilité d'appeler un prêtre ou de contacter :

- **Paroisse de Bonnefontaine**
Jeanne-Marie Marty, 026 413 16 81
- **Paroisse de Praroman**
Jeanne Künti, 026 413 11 79
- **Paroisse de Treyvaux/ESSERT**
Denise Python, 026 413 24 75 (visite aux malades)

Ouvroir

Tous les 1ers et 3èmes jeudis du mois, de 13h45 à 15h45, au Centre paroissial de Praroman, des dames tricotent et cousent pour les missions ou des oeuvres caritatives
Marie-José Clément, 026 413 24 07

Groupement des Aînés

Vivez des rencontres conviviales, plusieurs fois dans l'année (voir "Paroisses Vivantes")
- **Paroisse de Bonnefontaine :**
Anita Kilchoer, 026 413 12 38
- **Paroisse de Praroman :**
Eliane Wicht, 026 413 14 09
- **Paroisse de Treyvaux/ESSERT**
Abbé Robert Niêm, 026 413 03 34

Décès

La messe de sépulture est fixée d'entente avec le prêtre. Une veillée de prière a lieu, en principe, la veille des funérailles à 19h30. Il n'y a pas de sépulture le samedi après-midi et le dimanche.

Pour tout autre renseignement :

- Abbé Dariusz Kapinski, 026 413 08 75
- Abbé Robert Niêm Nguyễn 026 413 03 34
- Françoise Marty, 026 413 37 78

Messes des dimanches et fêtes

Voir "Paroisses Vivantes" et "La Liberté" du samedi ou des veilles de fêtes, la feuille dominicale, www.paroisse.ch ou www.cath-fr.ch

Messes en semaines

Notre-Dame des grâces, Montévraz, mardi à 16h30

Les Peupliers, Oberried, jeudi à 17h00

Eglise de Bonnefontaine,
vendredi à 09h00

Eglise de Treyvaux, mercredi 08h00

DIVERS SERVICES

La Poste

Rte du Pafuet 1 - 1724 Le Mouret

tél. 0848 88 88 88

www.poste.ch

Les guichets du service postal de Le Mouret sont ouverts selon l'horaire suivant :

Lundi – vendredi	07h30 – 11h30 15h00 – 18h00
Samedi	09h00 – 11h00



Banque Raiffeisen Région Marly-Cousimbert, agence Le Mouret

Rte du Pafuet 1 - 1724 Le Mouret

tél. 026/413 96 00

www.raiffeisen.ch/marlycousimbert

Les heures d'ouverture sont les suivantes :

	matin	après-midi
Lundi	08h30 – 11h00	fermé
Mardi	08h30 – 11h00	fermé
Mercredi	08h30 – 11h00	fermé
Jeudi	08h30 – 11h00	fermé
Vendredi	08h30 – 11h00	fermé

Gendarmerie

026/305.87.52

www.policefr.ch

Service du feu - CSME

Corps des sapeurs-pompiers du Mouret et environs
Commandant : M. Jean-Marc Noser 026 413 06 65



**Dr.Med. Benjamin de La Tour***Médecine générale, Laserthérapie***Dr.Med. Sylvain Bouly (début d'activité 06.01.2020)***Médecine générale (y compris les enfants dès la sortie de maternité)***Dr.Med. Christophe Coste***Psychiatrie et psychothérapie, Sexologie***NOUVEAUX HORAIRES DE CONSULTATIONS:**

Médecine générale
Drs de La Tour & Bouly

Psychiatrie et sexologie
Dr Christophe Coste

Lundi 8h - 12h et 14h - 18h*Mardi* 8h - 12h et 15h - 20h*Mercredi* 8h - 12h et 14h - 18h*Jeudi* 8h - 13h*Vendredi* 8h - 16h*Jeudi ou vendredi: 8 h- 18h, 1 semaine sur 2***Laboratoire et Radiologie sur place**

**+ au sein des mêmes locaux: société Juvilase, soins médicaux et esthétiques
par laser, voir www.juvilase.com**

NB: le Dr B. Huber prend sa retraite définitive en médecine générale mais continuera son activité de médecine manuelle dans un nouveau local à Marly à compter du mois de janvier 2020 (www.dolormed.ch). Nous continuerons à travailler en collaboration avec lui pour la prise en charge de nos patients.

Ch. de la Croix Blanche 41, 1724 Le Mouret
Tél. 026 413 31 22 - Fax 026 413 39 86

Pharmacie :

Pharmacie du Mouret 026/413.03.30
Rte du Pafuet 1 - Praroman

Pharmacie de garde :

026/304.21.40

Service médical de garde :

026/304.21.43

Service d'ambulance du district de la Sarine (S.A.S) 144

Téléphone (24 heures sur 24)

Service dentaire scolaire - cliniques dentaires et orthodontiques

Bd de Pérolles 23 - Fribourg 026/305.98.00

Cabinet de physiothérapie

Reprise du cabinet de
Mme Eliane Rwakabayiza-Panesi
par M. Benoît Casteret - My Physio Steo Sàrl
rte du Pafuet 1 - 1724 Le Mouret
026/413.10.60

Cabinet dentaire

Frident Suisse
rte du Pafuet 1 - 1724 Le Mouret
026/413.44.44

Défibrillateurs

La commune de Le Mouret s'est dotée de trois défibrillateurs, situés à (voir page 15)

Section des samaritains :

Section du Plateau du Mouret, Case postale 14,
1731 Ependes

Mme Chantal Cotting Présidente et matériel

Inscriptions cours sauveteurs 026/413.17.88

Mme Nathalie Perez Caissière

La Section des Samaritains du Plateau du Mouret accueille vivement des personnes qui désirent se perfectionner dans les 1er secours en cas d'accidents, à la maison, au bureau, dans les loisirs, ou simplement apprendre à soigner ses proches et ainsi devenir membres actifs de notre section et mettre à disposition leurs compétences lors de postes sanitaires.

Renseignements :

Chantal Cotting 026 413 17 88

chantalcotting@bluewin.ch

Puériculture

Calendrier des consultations 2021

Route d'Oberried 6

Salle de logopédie, sous la halle de gym

Chaque 4ème lundi du mois, l'après-midi sur rendez-vous uniquement au téléphone 026 347 38 83 (du lundi au vendredi 8.30 h à 11.30 h et 16.00 h à 18.00 h)

25 janvier	22 février
22 mars	26 avril
31 mai	28 juin
26 juillet	23 août
27 septembre	25 octobre
22 novembre	27 décembre



RESEAU SANTE SARINE



Service d'aide et de soins à domicile

Présentation

Le service d'aide et les soins à domicile exécute des prestations de nature médicosociale qui ne nécessitent pas d'infrastructure institutionnelle et qui permettent de maintenir une personne dans son environnement habituel. En particulier :

- a) les domaines d'activités des soins à domicile comprennent les examens, les traitements et les soins effectués sur prescription médicale ou sur mandat médical;
- b) l'aide à domicile comprend les travaux d'économie familiale ainsi que les tâches éducatives et sociales. Elle est exclue lorsque les besoins peuvent être satisfaits par d'autres services ou institutions, comme les crèches, les garderies d'enfants, le baby-sitting;
- c) l'aide et les soins à domicile comprennent également les actions d'évaluations, d'information et de conseils destinés à répondre aux buts décrits à l'article 2 LASD et les mesures d'encadrement social strictement nécessaires au maintien à domicile.

Adresse :

SERVICE D'AIDE ET DE SOINS À DOMICILE

Rte Saint-Nicolas-de-Flüe 2, 1700 Fribourg

+41 26 425 55 25

sasds.santesarine.ch



Centre de coordination

Le Centre de coordination a été créé en 2018 pour le District de la Sarine, en application de la loi Senior+.

Les missions du centre de coordination s'articulent selon 3 axes :

- Le traitement de l'ensemble des demandes de placement pour les 12 EMS du district de la Sarine, comprenant un rôle d'information, d'orientation, d'évaluation et de liaison entre les personnes âgées et l'ensemble des partenaires.
- La réception et l'orientation de toutes les nouvelles demandes de prestations d'aide et soins à domicile du district
- L'évaluation des situations en vue de l'attribution des indemnités forfaitaires

Adresse :

CENTRE DE COORDINATION

Rte Saint-Nicolas-de-Flüe, 2, 1700 Fribourg

+41 26 422 51 11

cdc.santesarine.ch

RESEAU SANTE SARINE



Foyer de jour du HMS

Présentation

Le Foyer de jour du home médicalisé de la Sarine, ouvert 50 semaines par année, peut accueillir jusqu'à 8 hôtes par jour, du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30. Il s'agit d'un appartement avec une cuisine et une salle de séjour, une salle de repos, un salon, une salle qui peut être utilisée pour diverses activités et de WC-douches adaptés.

Information administratives

Nous sommes ouverts tous les jours de la semaine de **09h00 à 17h00**, à l'exception des jours fériés.

Tarif journalier

A la charge de l'hôte, indépendamment du degré de dépendance: Fr. 53.50 (y compris repas de midi, boissons et collation).

Adresse :

10, Av. Jean-Paul II
1752 Villars-sur-Glâne
+41 26 422 51 11
hms.santesarine.ch



Commission des indemnités forfaitaires

Présentation

En vertu des disposition légales, soit la loi du 8 septembre 2005 sur l'aide et les soins à domicile (LASD), l'indemnité forfaitaire est une aide financière accordée aux parents et aux proches qui apportent une aide régulière, importante et durable à une personne impotente pour lui permettre de vivre à domicile.

Adresse :

10, Av. Jean-Paul II
1752 Villars-sur-Glâne
+41 26 422 56 15
cif.santesarine.ch



Proch·écoute

Là pour vous qui aidez un·e proche

Je suis là
pour lui et
Proch·écoute,
là pour moi.

Suzanne, conjointe d'Henri,
atteint d'Alzheimer



Scannez-moi
pour découvrir
des histoires
de proches
aidant-e-s



@Proch·écoute - An'gehör'ige

058 806 26 26

www.proch-ecoute.ch

Jubilé

Nous avons eu le grand plaisir de fêter au cours de l'année 2020, le 90ème anniversaire de

Mme Agnès Renevey, en avril



Mme Marie Fontaine, en septembre



et M. Jean-Bernard Schorderet, en décembre, la visite du Conseil communal étant programmée après la mise en impression du journal.

Encore toutes nos félicitations et nos meilleurs voeux de santé et de bonheur pour les prochaines années



FFR - Fédération Fribourgeoise des Retraités

La Fédération Fribourgeoise des Retraités compte environ 7'200 membres, répartis dans 7 sections de districts, 8 associations de retraités membres collectifs (St-Paul, Cardinal, Etat de Fribourg par exemple) dont **668 membres pour notre seule section SARINE** (184 couples et 300 membres individuels). Notre Fédération est reconnue par le Conseil d'Etat en qualité de partenaire et de porte-parole des retraités du canton.

- Nos buts :**
- ° Définir et promouvoir une politique sociale favorable
 - ° Encourager la participation des retraités à des activités bénévoles, socialement utiles
 - ° Développement des services médico-sociaux tels que l'aide et les soins à domicile
 - ° Réalisation d'appartements sécurisés avec encadrement médico-social
 - ° Les dispositions de fin de vie et les soins palliatifs sont des thèmes qui nous occupent

- Vie de la section :**
- Le côté amical n'est pas négligé et nous proposons chaque année à nos membres les loisirs suivants :
- ° Un repas convivial avec animation
 - ° Une sortie au printemps et une sortie en automne
 - ° Un match aux cartes et un après-midi récréatif avec loto



Sortie Grimel - Furka 2017

- Adhésion :**
- ° Si vous disposez d'internet, veuillez consulter le site de la Fédération sur www.ffr-frv.ch, cliquer sur "section Sarine", et contacter-nous
 - ° Dans le cas contraire, vous pouvez contacter :
 - > Serge Vonlanthen, caissier, 026 / 446 43 47
 - > Jean-Paul Repond, contrôle des membres, 026 / 322 10 34
 - ° Nous vous adresserons la demande d'adhésion ainsi que les documents relatifs aux activités de la section.
 - ° La cotisation annuelle est modeste. Elle se monte à Fr. 20,00 pour un membre individuel et à Fr. 30,00 pour un couple.

Avec nos meilleures salutations et au plaisir de vous rencontrer prochainement.

FFR - Fédération Fribourgeoise des Retraités
Section Sarine



Qui sommes-nous ?

Une association privée à but non lucratif d'entraide et de solidarité, composée de bénévoles et oeuvrant dans la commune de Le Mouret et ses environs.

Les bénévoles sont l'essentiel, la richesse de l'association. C'est pourquoi nous avons besoin de tous ceux qui ont du temps à offrir. Même peu de temps. Alors, si vous voulez devenir bénévole, n'hésitez pas à nous contacter.

Qui aidons nous ?

- ✓ Toutes personnes jeunes et moins jeunes, fragilisées, isolées ou seules
- ✓ Les personnes atteintes dans leur santé
- ✓ Les personnes dans l'incapacité de se déplacer (pour raison de santé ou autre)

Nos objectifs

- ❖ Développer différents services d'aides
- ❖ Favoriser les rencontres avec les personnes socialement isolées afin de leur permettre de maintenir des liens sociaux
- ❖ Organiser des activités sur différents thèmes pour la population du Mouret et de ses environs
- ❖ Encourager l'entraide auprès des habitants de la commune

Nos activités bénévoles

- ✚ Visites à domicile, présence, écoute, partage, lecture
- ✚ Promenades
- ✚ Aide pour les achats
- ✚ Démarches administratives
- ✚ Transports de personnes
- ✚ Livraisons des repas à domicile
- ✚ Après-midis rencontres

Nos activités ponctuelles

- Rencontres à thème
Le programme des activités paraîtra dans le journal local « Le Messenger »

Nos coordonnées

Association Le Mouret-Solidaire
Au Village 7
Bonfontaine
1724 Le Mouret

☎ **026 413 03 09** (répondeur)
lemouretsolidaire@bluewin.ch
www.lemouretsolidaire.ch

Présence dans nos locaux

Lundi de **9h00 à 11h00**
Jeudi de **14h00 à 15h30**

Votre soutien

Si notre mission vous interpelle, vous avez la possibilité de nous aider en devenant membre de l'association ou en nous soutenant par un don ou un leg.

CCP : 17-2191-3

IBAN : CH 76 8015 0000 0135 0571 2



Service social de la Haute-Sarine

Ce service dessert les communes suivantes : Arconciel, Ependes, Ferpicloz, Le Mouret, Pierrafortscha, Senèdes, Treyvaux, Villarsel-sur-Marly

Adresse du service :

Rte du Pafuet 42 (bâtiment de l'administration communale de Le Mouret, 2ème étage)

Case Postale 13

1724 Le Mouret

téléphone 026 413 95 10

fax 026 413 95 14

mail sshs@le-mouret.ch

Consultations : lundi, mardi et jeudi de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
sur rendez-vous - service gratuit - confidentialité

Assistantes sociales : Mme Christel Bugnon et Mme Lucie Sciboz

Le Service social accueille, écoute, accompagne des personnes vivant une période difficile. Il les informe et les oriente dans le dédale des démarches administratives et des nombreux services qui existent. Il traite tous les problèmes liés à la vie sociale (chômage, travail, logement, maladie, difficultés financières, etc.) y compris les problèmes de relations interpersonnelles.

Toute personne (domiciliée dans l'une des communes précitées) se trouvant dans l'inquiétude, le désarroi d'une période de crise, peut donc s'y adresser.

Pro Juventute

District Sarine & Haut Lac,

Passage du Cardinal 2C,

1700 Fribourg

Aide aux familles en difficulté et aux jeunes :

- coups de pouce financiers
- participation à des camps
- appui pour traitements orthodontiques indispensables
- bourses complémentaires liées à la formation
- soutien en cas de décès (aide aux survivants)
- subvention aux organisateurs de colonies
- appui aux passeports-vacances
- appui à l'association Point Rencontre Fribourgeois

Pour renseignement, conseil, soutien et écoute :
s'adresser au tél. 026 424 24 42

La Main Tendue - no 143

Chaque être humain a un besoin fondamental d'être écouté avec respect, reconnu dans ce qu'il est et ce qu'il vit.

Parce que l'écoute est la base d'un équilibre et d'un bien-être émotionnel, La Main Tendue en a fait sa vocation : la ligne téléphonique 143 permet à chacun, à toute heure, de trouver quelqu'un à qui parler. Elle offre gratuitement une écoute active, centrée sur la personne, exercée en toute confidentialité.

La Main Tendue offre également un soutien par courrier électronique à partir de son site internet

www.143.ch

Musique

Conservatoire

Renseignements :

Conservatoire, Rte Louis-Braille 8, 1763 Granges-Paccot, 026 466 22 22, <http://www.etatfr.ch/cof>
délai d'inscription officiel : 31 mai.

Divers cours pour d'autres instruments sont proposés à Ependes, Marly, Treyvaux:
piano, guitare, flûte douce, flûte à bec, etc. : renseignements auprès du Conservatoire.

Professeurs privés

Pour les instruments ci-dessous, on peut également s'adresser à :

Piano :

Mme Roselyne LEVRAT-MAURON

079 684 14 15

levrat.roselyne@gmail.com

Accordéon :

Mme Josiane ANDREY

026 402 32 27

Violon :

Mlle Delphine RICHARD

079 584 55 25 ou le 026 413 25 28

Activités de vacances

Colonie de Praroman et environs

Une semaine en été

Renseignements :

M. Nathan Bongard, 079 370 65 61 ou

coloniedumouret@gmail.com

Camp pour adolescents

Une semaine en été

Renseignements : Animation de Jeunesse de Marly

- 026 436 40 50 ou 079 634 32 84

Ludothèque de Marly

Centre communautaire

rte du Chevalier 9,

1723 Marly,

tél. 076 282 75 40

Horaire d'ouverture

Mercredi 13h30 – 16h00

Samedi 09h30 - 12h00

Bibliothèque régionale de Marly

Nos locaux se trouvent au 1er étage du centre commercial La Jonction. Vous pouvez y accéder par l'entrée de la Coop ou directement par l'extérieur, côté route de Fribourg (au niveau de l'arrêt de bus). N'hésitez pas à nous rendre visite. C'est avec plaisir que nous vous accueillerons pour vous faire partager notre passion de la lecture.

Vous y découvrirez une littérature diverse et variée.

Contact

Bibliothèque régionale de Marly

Route de Fribourg 15

1723 Marly 1

Tél. 026 436 23 95

www.marly.ch/culture-loisirs-sport/bibliotheque-regionale

mail : biblio@marly.ch

Mardi 15h00 - 20h00

Mercredi 15h00 - 18h00

Jeudi 09h00 - 11h00

Vendredi 14h00 - 18h00

Samedi 10h00 - 13h00



Une aide pour les familles avec enfants (Das Leben meistern)

La fondation privée «Das Leben meistern» (maîtriser la vie) soutient prioritairement les familles et parents suisses qui ont trois enfants et plus. Si votre revenu annuel (chiffre 4.910 de la taxation fiscale) ne dépasse pas 60'000.00 francs par année, voire 65'000.00 francs avec 4 enfants et 70'000.00 francs avec 5 enfants etc., la fondation peut apporter une aide de 100.00 francs par mois et par enfant.

Si vous remplissez les conditions énumérées, nous vous invitons à prendre contact avec la fondation

Fondation «Das Leben meistern»

Case postale 1363

1701 Fribourg

Renseignements complémentaires

e-mail : daslebenmeistern@bluewin.ch

Urs Schwaller

Conseiller aux Etats FR /

responsable de la fondation

La famille au jardin

Foyer de jour pour personnes atteintes d'importants troubles de la mémoire, de type Alzheimer

Römerswil 4, 1717 St-Ursen

Tél. 026 321 20 13

www.la-famille-au-jardin.ch

Sport-Handicap Fribourg

Rte de Moncor 14

1752 Villars-sur-Glâne

tél. 026 401 02 20

Salle de spectacle du CO de Marly

La salle du Cycle d'orientation de Marly est mise à la disposition des sociétés locales pour l'organisation de spectacles.

Les renseignements peuvent être demandés auprès du cycle d'orientation de Marly. (026 439 91 20) ou sur le site internet : www.co-marly.ch

Chaperon Rouge :

Service de garde d'enfants à domicile en urgence

- Vous êtes malade, hospitalisé-e ou indisponible et êtes dans l'impossibilité de vous occuper de vos enfants ?
- Vous avez un enfant malade ou accidenté et vous devez aller au travail ?
- Vous devez absolument vous absenter et n'avez trouvé personne pour prendre en charge vos enfants ?

Sur simple appel et dans un délai très rapide, une garde d'enfant du Chaperon Rouge se rend à votre domicile pour prendre soin de votre enfant, veiller à son bien-être et à sa sécurité, lui donner les médicaments prescrits, préparer son repas, jouer et l'occuper. Nos collaboratrices sont recrutées avec soin, elles sont professionnelles, motivées et reçoivent une formation spécifique.

Renseignements et demandes

Lundi - vendredi : 07h30-11h30 au 026 347 39 49

Dimanche - jeudi : 20h00-21h00 au 076 347 39 49 (pour les urgences du lendemain matin)

chaperon.rouge@croix-rouge-fr.ch.

Bons à savoir

- Pas de mission de moins de 3h
- Nos tarifs sont définis en fonction du revenu mensuel brut des parents
- Plusieurs entreprises du canton offrent cette prestation à leurs employés lorsqu'ils ont un problème ponctuel de garde d'enfants. Renseignez-vous !

Baby-sitting :

pour les sorties du soir ou du week-end.

- Vous souhaitez trouver un ou une baby-sitter pour s'occuper occasionnellement de vos enfants en toute confiance?

Nous vous proposons une liste de jeunes baby-sitters formées par la Croix-Rouge fribourgeoise. Cette liste est réservée exclusivement aux membres de la Croix-Rouge fribourgeoise qui s'acquittent d'une cotisation annuelle (montant libre).

Renseignements :

Tél. : 026 347 39 40 ou baby-sitting@croix-rouge-fr.ch

Croix-Rouge fribourgeoise

Rue G.-Techtermann 2

Case postale 279

1701 Fribourg

www.croix-rouge-fr.ch

Rte St-Nicolas-de-Flüe 2 / Case postale / 1701 Fribourg / T 026 426 02 66 / F 026 426 02 88 /
info@liguessante-fr.ch / www.liguessante-fr.ch / www.gesundheitsligen-fr.ch / CCP 17-359720-8 /



Les associations regroupées au sein des Ligues de santé du canton de Fribourg assurent, sur mandat de l'Etat, des prestations médico-sociales, de soutien et de prévention en faveur des malades concernés et leurs proches, à domicile ou dans les lieux de consultations à Fribourg, Bulle, Châtel-St-Denis, Estavayer-le-Lac, Guin, Tavel et Morat.



Ligue fribourgeoise contre le cancer

- Conseil et soutien psychosocial aux personnes malades et à leurs proches
- Soutien à la réinsertion professionnelle (job-coaching)
- Activités d'information et de prévention
- Registre des tumeurs : récolte et enregistrement de tous les cas de cancers du canton, analyse statistique

026 426 02 90 – info@liquecancer-fr.ch – www.liquecancer-fr.ch



Dépistage du cancer Fribourg

- La mammographie de dépistage pour toutes les femmes dès 50 ans
- Dépistage du cancer du côlon pour les femmes et les hommes dès 50 ans
- Informations sur la prévention et le dépistage du cancer du sein et du côlon

026 425 54 00 – depistage@liguessante-fr.ch – www.liquecancer-fr.ch



Equipe mobile de soins palliatifs Voltigo

- Soins palliatifs spécialisés
- Conseil, soutien et orientation pour les personnes concernées par une situation de maladie grave
- Formation de professionnels et de bénévoles

026 426 00 00 – voltigo@liguessante-fr.ch – www.liquecancer-fr.ch



diabètefribourg

- Consultations infirmières spécialisées en diabétologie pour enfants et adultes
- Soins spécifiques de pieds de diabétiques
- Consultations diététiques
- Vente de matériel
- Formation de professionnels des domaines scolaires et de la santé
- Activités d'information et de prévention

026 426 02 80 – info@diabetefribourg.ch – www.diabetefribourg.ch



Ligue pulmonaire fribourgeoise

- Consultations infirmières, conseils et soutien psychosocial pour les personnes souffrant de maladies respiratoires
- Location et vente d'appareils respiratoires
- Dépistage de la tuberculose et enquêtes d'entourage
- Activités d'information et de prévention

026 426 02 70 – info@liquepulmonaire-fr.ch – www.liquepulmonaire-fr.ch



PEPS Fribourg – Prévention et promotion de la santé

- CIPRET : Aide à l'arrêt du tabac et campagnes de prévention
- Santé en entreprise : prévention et promotion de la santé sur le lieu de travail
- Activités de promotion de la santé et de prévention des maladies respiratoires, cancer et diabète

026 425 54 10 – info@peps.ch – www.peps-fr.ch

- Vous soignez votre conjoint ou votre parent âgé, malade ou en fin de vie ?
- Vous êtes sollicité(e) en continue, avez besoin de répit ou devez absolument vous absenter ?
- Vous ne savez pas toujours comment faire ni où demander de l'aide ?

AIDE AUX PROCHES – NOS OFFRES

Un service de relève pour remplacer les proches

Sur simple appel, une auxiliaire de santé CRS, formée et expérimentée, prend en charge votre parent à son domicile, veille à son bien-être et sa sécurité, l'aide à se mobiliser, lui prépare le repas, le stimule par des activités, effectue les soins de confort, l'emmène en promenade. Interventions régulières ou occasionnelles, une ou plusieurs fois par semaine. Tarifs en fonction du revenu et de la fortune. Remboursé par les PC. Trois heures minimum.

Le Repas accompagné pour les personnes à domicile

Un service d'aide au repas pour que la personne âgée et/ ou malade qui reste à domicile puisse se nourrir correctement. Le repas accompagné est un moment convivial entre une auxiliaire de santé CRS et la personne âgée qu'elle soutient : évaluation des besoins, établissement d'un menu adapté, soutien pour les courses, préparation et partage du repas, aide à la prise alimentaire, contrôle des réserves, signalement en cas de problèmes.

Nouveau !

3h gratuites pour les nouveaux clients

Une permanence téléphonique et du conseil à domicile pour les proches

Tous les matins, nous répondons à vos questions et vous informons des aides existantes. Si besoin, des bénévoles spécialement formés, viennent à domicile pour discuter de vos besoins et vous soutenir dans certaines démarches. Prestations gratuites.

Des cours pour les proches aidants

Nous proposons des cours pratiques de 2 heures sur des thématiques telles que la mobilisation, les démences, l'hygiène de base, la fin de vie, etc,

Prix : CHF 50.- / personne

Offre proches aidants : Relève gratuite à domicile pendant le cours

Renseignements :

du lundi au vendredi de 7h30 à 11h30 au 026 347 39 79
ou aide.aux.proches@croix-rouge-fr.ch.



Administration communale

Route du Pafuet 42
Case postale 13
1724 Le Mouret



L'administration communale sera fermée du lundi 28 au jeudi 31 décembre 2020.

Horaire d'ouverture dès le lundi 4 janvier 2021:

Lundi	08h30 à 11h30	14h00 à 17h00
Mardi		14h00 à 17h00
Mercredi		14h00 à 17h00
Jeudi		14h00 à 19h00
Vendredi	08h30 à 11h30	

Adresses e-mail :

administration@le-mouret.ch
controlehabitant@le-mouret.ch
finance@le-mouret.ch

Site internet : www.le-mouret.ch

téléphone : 026 / 413 95 00

téléfax : 026 / 413 95 09

Conseil communal

Lauper Nicolas – Syndic	079 634 88 55	Administration, personnel, relations publiques, forêts
Wicht Jacques - Vice-syndic	026 413 25 84	Transports et communications, routes
Bongard Patrick	079 690 99 80	Environnement, déchets, endiguements, agriculture, feu
Cotting Jean-Louis	079 230 02 36	Constructions, aménagement
Dousse Armand	079 342 89 78	Bâtiments, sport, protection civile, militaire, police
Halter Martine	079 755 57 30	Enseignement, formation
L'Eplattenier Eric	079 843 67 14	Finances, impôts
Marthe Gisèle	079 769 75 95	Social, culture, loisirs, santé, cimetière
Murith Denis	079 242 26 38	Epuration, eau potable

Le Mouret, décembre 2020

HORAIRES UTILES

Administration communale

Lundi	08h30 à 11h30	14h00 à 17h00
Mardi		14h00 à 17h00
Mercredi		14h00 à 17h00
Jeudi		14h00 à 19h00
Vendredi	08h30 à 11h30	

Horaire de la déchetterie

Les heures d'ouverture de la déchetterie sont les suivantes :

Lundi	16h45 - 18h45	
Mercredi	16h45 - 18h45	
Samedi	08h30 - 11h30	et 13h00 - 16h00

La Poste

Lundi - vendredi	07h30 - 11h30
	15h00 - 18h00
Samedi	09h00 - 11h00

Banque Raiffeisen Région Marly-Cousimbert, agence Le Mouret

Les heures d'ouverture sont les suivantes :

	matin	après-midi
Lundi - vendredi	08h30 - 11h00	fermé

Sobriquets

Une personne travaillant à la rédaction d'un livre relatant les surnoms et sobriquets des communes fribourgeoises a sollicité notre administration pour connaître le ou les sobriquets des Muretois. Pour répondre nous avons contacté M. Marcel Biolley - ancien boulanger du Mouret - qui nous a communiqué les sobriquets suivants presque toujours prononcés en patois :

Villages de la Commune Le Mouret :

- Bonnefontaine pyonma pretèra (plucheurs de pomme-de-terre)
- Essert lè j'Inmoyà (planches à lessive)
- Montévraz lè peka lèvan (pique levain)
- Oberried tcha pilè ("caca" ou "chie" dans la poêle)
- Praroman lè oua lè joua (l'ours, les ours)
- Zénauva lè letse-pila (les lèche-poêles)

Villages des Communes voisines :

- Arconciel lè matou (les matous)
- Ependes lè chupya-vi (les "chupye"-veaux) (cuiseurs de veaux) (veaux brûlés)
- Ferpicloz lè cayon ou cayon nè (les cochons ou cochons noirs)
- La Roche lè mithrètè (les petites mitres (sceaux à traire))
- Pont-la-Ville lè pèla patè (les pèle-pate)
- Sales lè cayon bian ou byian (les cochons blancs)
- Senèdes lè letse buro (les lèche-beurre)
- St-Sylvestre die Frösche (les grenouilles)
- Treyvaux lè ano (les ânes)